



# Procès verbal

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 29 novembre 2023 - PV N°11

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne Marie -MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

**EXCUSE** : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2023***

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

CHALLENGE SERIPUB24.FR  
54838.1 PERIGORD NOIR - CARSAC SARLAT PORTUGAIS  
54840.1 ESPERANCE FENELON - CONDAT 2  
54844.1 PERIGUEUX AS 2 - DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE  
CHALLENGE FEMININES A8  
53052.1 TRELISSAC 2 - CONDAT

##### **LITIGES ET CONTENTIEUX**

DEPARTEMENTAL 4  
Poule A-52057.1 ST AULAYE 2 - LEGUILLAC AUCHE 2  
CHALLENGE SERIPUB24.FR  
54845.1 PERIGUEUX FOOT 2 - TOCANE CELLES E. 2

#### **FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES**

CRITERIUM A 8  
Poule A 54262.1 CAMPAGNAC DAGLAN ST LAUR 2  
54266.1 ESPERANCE FENELON 2  
54278.1 SAINT GENIES 2  
CHAMPIONNAT U14-U15f à 11  
53858.1 LIVRADAISE  
53879.1 MAS AC

#### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article XIII du Titre II des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€.

COUPE DU DEPARTEMENT  
27549569 ST PAUL LA ROCHE  
CHALLENGE SERIPUB 24  
27507516 ALLIANCE DE LA DRONNE 2



# Procès verbal

27507509 TERRASSON USA 2  
27507505 ROUFFIGNAC 2

## **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de ST GERMAIN DU SALEMBRE 2 qui disputait le championnat CRITERIUM A 8 a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article XIII du Titre III des Règlements Particuliers du District. Ce club sera débité d'une amende de 33 €.